

Le comité de soutien des 3+4+2+... de Briançon.

Communiqué de presse

Mercredi 2 octobre à 14h

**Procès d'un citoyen solidaire du Briançonnais
Mobilisation à Grenoble**

Le mercredi 2 octobre à 14h, un solidaire briançonnais (Kévin) comparaitra devant la cour d'appel de Grenoble (38) pour délit de solidarité. Il est accusé d'aide à l'entrée de personnes en situation irrégulière sur le territoire français et de délit de fuite, alors qu'il portait secours à des personnes en danger en montagne, en hiver dans les Hautes-Alpes. Le tribunal de grande instance de Gap (05) l'a condamné le 10 janvier 2019 à une peine de 4 mois de prison avec sursis. Ce jugement faisait suite à celui des « 3+4 de Briançon » en décembre 2018, condamnés pour des faits similaires. Une mobilisation citoyenne aura lieu à Grenoble devant la cour d'appel.

Au-delà d'un soutien face à la répression, au harcèlement et aux intimidations, tous les solidaires veulent - à l'occasion de ce procès en appel d'un citoyen épris de solidarité - dénoncer le durcissement des politiques migratoires françaises et européennes.

En particulier :

- Les pratiques illégales et les violences commises contre les personnes exilées aux frontières : traques mortelles et arrestations violentes dans la montagne, refoulements de personnes vers l'Italie sans examen individuel de leur situation ni possibilité d'exercer leur droit à déposer une demande d'asile, non-prise en compte de la minorité de jeunes qui se sont déclarés tels auprès des forces de l'ordre.
- La situation scandaleuse dans les Centres de Rétention Administrative (CRA), qui procède d'une volonté d'expulser encore plus de personnes réfugiées et migrantes. Notamment les 892 Afghans qu'un projet d'accord européen envisage de renvoyer plus facilement dans de pays dit « sûr ».
- L'hébergement insuffisant qui laisse à la rue des milliers de personnes sans logements.
- La volonté française de durcir le règlement Dublin.
- La diminution et les restrictions de l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA) et le durcissement de l'accès à l'Aide Médicale d'État (AME).

– La coopération entre le 115 (hébergement d'urgence) et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) visant à ficher les étrangers, refusée par les travailleurs sociaux.

– Le manque de moyens consacrés par l'État et les Conseils départementaux pour la prise en charge des Mineurs non Accompagnés (MNA), les logiques arbitraires et les obstacles à la reconnaissance de minorité des jeunes étrangers.

- La poursuite mortifère du scandale des frontières de l'Europe : en Méditerranée (seulement 80% de rescapés !), en Libye et au Niger, aux abords de Melilla..., scandale lié au refoulement des migrants tentant la traversée par l'opération navale européenne "Sophia", et à la délégation de la gestion des flux migratoires à des États comme la Turquie et la Libye.

Pour toutes ces raisons ce procès en appel est le symbole d'un délit d'inhumanité commis par des responsables politiques de notre pays. Nous donnons rendez-vous aux citoyen.ne.s le mercredi 2 octobre à 13h30 devant le palais de justice de Grenoble, pour soutenir les solidaires et lutter contre l'aggravation des politiques migratoires.

Le comité de soutien des 3+4+2+.... de Briançon.

Infos :

comitesoutien3dbfrance@gmail.com

<https://www.relaxepourles3plus4.fr/>

Contacts :

Alice Prud'homme : 06 63 41 72 96

Michel Rousseau : 06 80 60 43 50